

PREAMBULE

Dans son Article 3, la Loi n° 08-05 du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008 portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique 2008-2012, définit les principaux objectifs de la recherche scientifique et du développement technologique projetés pour la décennie à venir. Pour atteindre ces objectifs, l'article 4 a défini les intitulés des 34 programmes nationaux de recherche (PNR), dont les contenus scientifiques ont été élaborés par plus de 480 experts avec la participation de tous les secteurs économiques et de l'élite nationale établie à l'étranger. Ces travaux en ateliers se sont déroulés lors de divers regroupements (Oran, Béjaïa et Annaba en janvier 2009, Biskra en février 2009, Alger en juin et décembre 2009), complété et finalisé à l'UDES (Bousmail) les 24-25 février 2010.

La Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DG-RSDT), dont la mission première est de mettre en application l'ensemble des dispositions prévues par la loi n° 08-05, travaille à l'instauration et au respect de mécanismes adéquats pour développer et soutenir la créativité, avec son corollaire l'innovation, dans le but de sortir à moyen et long termes le pays de la dépendance scientifique, technologique et économique, et d'aller vers un développement durable au bénéfice des générations futures.

A cet effet, le lancement des PNR est une opération stratégique et hautement symbolique. Il reflète la volonté et l'effort considérable consentis par la nation pour la promotion de la recherche scientifique et du développement technologique, qui ne peut se concevoir sans des obligations en retour, principalement en termes d'objectifs atteints, de retombées socio-économiques et de bon emploi des deniers publics.

Pour ce faire, le lancement de l'appel à projets impose des pré-requis, notamment celui de redynamiser le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), organe décisionnel suprême en matière de politique nationale de recherche scientifique et de développement technologique. Il en est de même pour la priorisation des programmes nationaux de recherche qui n'a pu se faire en raison des délais enregistrés dans l'installation des commissions intersectorielles et du conseil national d'évaluation (CNE) chargé de l'élaboration du référentiel national et de la charte d'évaluation, avec la participation de l'ensemble des organes d'évaluation (conseil scientifique, comité sectoriel, commission intersectorielle). La DG-RSDT a donc procédé au lancement de l'appel d'offres des 34 Programmes Nationaux de Recherche prévus par la loi, avec une égale priorité.

Les évaluateurs, au même titre que les soumissionnaires de projet, ne peuvent être en retrait de ce processus, des objectifs ciblés, et des impacts attendus. Nous avons pour cela délibérément introduit dans ce document des indications sur les procédés d'évaluation. Cet acte n'est pas fortuit, mais résulte de diverses recommandations des instances tant scientifiques que politiques, et constitue un point focal de notre quête vers l'excellence. Les procédés d'évaluation sont donc, pour la recherche tout comme pour l'enseignement supérieur, la clef de voûte du cercle vertueux de l'amélioration de l'efficacité et de la reconnaissance de la qualité.

La Direction de la Programmation de la Recherche,
de l'Évaluation et de la Prospective (DPREP)

Missions de la DPREP :

- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes Nationaux de Recherche Scientifique et de Dév. Technologique (RSDT)
- Mettre en place des réseaux de recherche ;
- Organiser l'évaluation périodique des activités de RSDT
- Contribuer à l'évaluation de la politique nationale de recherche ;
- Mettre en œuvre la politique de participation aux programmes internationaux de recherche, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Initier des actions de prospective et de veille technologique

SOMMAIRE

1. Préambule	01
2. Notice Explicative du formulaire de présentation de projet	04
3. Présentation du contenu du programme PNR : Agriculture	07
3.1 Domaine 1 : alimentation et industries alimentaires	07
3.2 Domaine 2 : amélioration génétique et sélection végétales et animales	08
3.3 Domaine 3: conservation, extension et valorisation du couvert végétal forestier et des espaces naturels	08
3.4 Domaine 4 : agriculture et développement durable	09
3.5 Domaine 5 : production et santé animale	09
3.6 Domaine 6 : agents biotiques des espèces végétales	10
3.7 Domaine 7 : économie agricole, agroalimentaire et sociologie rurales	11
3.8 Domaine 8 : milieux physiques, climat et agriculture	12
4. Modèle de Présentation du Projet	13
5. Modèle de Présentation de l'équipe de recherche	16
5.1 Identification du porteur de projet	16
5.2 Identification du partenaire socio-économique du projet	17
6. Attestation de domiciliation du projet	21
7. Attestation d'acceptation des modalités de soumission de projet	22
8. Attestation de dépôt de projet	23
9. Fiche d'Evaluation	24
10. Avis et notations de l'évaluateur	28
- Résumé du PNR en langue nationale	30
- Préambule au PNR en langue nationale	32

Notice explicative du formulaire de présentation du projet

Il est recommandé aux équipes présentant des projets dans le cadre de cet appel à propositions de remplir scrupuleusement toutes les rubriques en s'appuyant sur les termes de ce guide. Ces informations serviront aux experts pour l'évaluation et la sélection des projets. Nous encourageons particulièrement les projets multisectoriels ayant une projection sociétale. Ainsi, excepté le PNR à vocation académique (Sciences Fondamentales), il est demandé formellement aux soumissionnaires de travailler en partenariat entre secteurs économiques et/ou secteur académique.

Le formulaire de présentation comporte des rubriques centrées sur les points suivants :

I- Identification du projet

Cette rubrique recouvre la présentation de l'intitulé et les différentes informations relatives au projet. Le projet doit être intimement lié aux thèmes et axes prioritaires définis dans le PNR. Le renseignement précis des différents champs conditionne la recevabilité du projet (mots clés, informations sur le responsable du projet, les membres de l'équipe ...etc).

II- Description du projet

Cette rubrique donne les éléments essentiels du projet, précise son intérêt, indique la stratégie globale pour aboutir aux résultats escomptés et dans quelle mesure la diffusion de ceux-ci pourra être assurée de manière adéquate (publications, séminaires, brevets, utilisation des résultats par des partenaires du domaine économique...). Chaque projet sera évalué pour son propre mérite et sa justification en indiquant l'état des connaissances bibliographiques récentes sur le sujet.

- **Objectifs** : Cette rubrique doit préciser les résultats attendus et cibler les objectifs les plus importants.
- **Méthodologie** : Dans cette rubrique, en plus de la description des méthodes préconisées et des outils que l'équipe se propose de mettre en œuvre, il faudra montrer comment s'insère le projet dans l'avancement de la méthodologie de recherche et en indiquer le caractère novateur. Le projet est évalué non seulement à partir de la qualité scientifique et de l'originalité des idées mais aussi de la manière particulière et des moyens de le réaliser. L'adéquation et l'intérêt des méthodologies proposées constituent un critère fondamental.
- **Plan de travail et calendrier de réalisation** : Cette rubrique doit montrer comment les objectifs du projet peuvent être atteints sur la base du plan de travail préconisé. Les tâches et les étapes doivent être clairement énumérées et quantifiées. Le calendrier de réalisation doit être suffisamment précis pour montrer l'état d'avancement de l'équipe dans le travail en question, les différentes étapes de la recherche en fonction de la méthodologie préconisée et des objectifs assignés, et les résultats prévus à la fin du projet.

III- L'équipe de recherche

Cette rubrique présente l'équipe responsable de la conduite du projet. Elle présente aussi le personnel impliqué (nom et prénom, grade, institution de rattachement, nature de la participation au projet, extrait de CV, lettres d'engagement des membres de l'équipe). La composition de l'équipe du projet est importante, et le rôle de chaque membre de l'équipe doit être clairement décrit en fonction de la méthodologie proposée. Les compétences acquises par l'équipe doivent être en adéquation avec les objectifs assignés au projet.

Il est demandé aux responsables de projets d'indiquer en particulier les références de l'équipe (travaux, publications en relation avec le domaine). Il faut montrer que l'équipe dispose de compétences nécessaires pour la réalisation du projet, qu'elle est d'un niveau scientifique élevé et fait preuve d'une connaissance suffisante de l'état de l'art. Pour les projets pluridisciplinaires, toutes les compétences nécessaires devront être représentées.

- **Un membre de l'équipe ne peut être membre dans plus de deux (2) projets.**

Pour les projets conduits par un réseau d'équipes, il faudra indiquer les tâches et les activités spécifiques à chacune des équipes partenaires, mais ceci ne devrait pas influencer sur les budgets. Dans le cas d'un projet présenté en réseau, un pôle de compétence, chaque équipe partenaire du projet devra fournir une lettre d'engagement signée par le chef de l'équipe locale du projet et son chef d'établissement.

- **Composition de l'équipe : pas plus de 6 membres**

IV. Partenariat socio-économique et socioculturel

L'esprit de ce programme est d'assurer le transfert des résultats de la recherche en vue d'une valorisation créatrice de richesses nouvelles (participation de membres de l'équipe dans les domaines de l'expertise et de la consultation, en réponse à des demandes de service, valorisation de savoir-faire ou de technologie...). Il faudra donc décrire le fonctionnement du partenariat. Le projet devra faire l'objet de concertations préalables avec les partenaires impliqués (du secteur public, collectivités locales ou de l'entreprise).

V. Impacts et retombées du projet

5.1.- Impacts et retombées scientifiques : Les experts jugeront de la qualité novatrice du projet et dans quelle mesure ce dernier génère un progrès dans l'état de l'art. Il faudra ainsi faire la démonstration de l'importance de l'apport attendu au niveau des connaissances et des méthodes de recherche.

5.2. Impact sur la formation : Les doctorants peuvent être impliqués dans le projet proposé. Les apports du projet en matière de formation par la recherche sont une richesse qu'il faudra faire valoir.

5.3. Impact sur le développement du pays : Le projet doit avoir des retombées économiques et sociales directes ou indirectes, y compris d'ordre pédagogiques (sur la formation : master, doctorat), économiques (contributions à la création d'emploi et au développement durable) ou culturel (préservation de la mémoire). Un autre critère important est la conformité du projet avec l'appel à propositions, à savoir dans quelle mesure ce projet s'intègre dans les PNR, par la dynamique à créer (réseaux, accréditation des laboratoires, amélioration du niveau scientifique de l'équipe impliquée).

VI. Moyens matériels et financiers

Le coût global du projet doit être estimé, y compris les financements obtenus ou demandés par ailleurs et les financements dont l'équipe souhaite disposer pour mener à bien son projet. **Il n'est pas prévu de budget d'équipement** pour les PNR, étant donné qu'ils s'appuient sur des structures fonctionnelles. Le montant de la subvention demandée au programme doit être minutieusement justifié.

6.1. Moyens matériels disponibles pour la réalisation du projet

Lister le matériel disponible dans le ou les laboratoires impliqués dans le projet.

6.2. Actions antérieures engagées dans le cadre de la thématique proposée

Indiquer les actions antérieures et courantes engagées dans le cadre de la thématique proposée (PNR 1998-2002, projets dans le cadre de coopération tel PURAQ, Algérie-Tunisie, etc..).

6.3. Coût supporté par le partenaire socio-économique

Si le projet reçoit un soutien financier d'une autre provenance, notamment d'un partenaire économique éventuel, ce soutien doit être évalué et une attestation doit être fournie **impérativement**. Pour les projets présentés par un réseau d'unités de recherche ou de réseau de compétences, il faudra proposer une répartition des moyens demandés, aussi bien en ce qui concerne le fonctionnement que l'équipement en matériel.

6.4. Moyens demandés à la DG-RSDT

Les requêtes en termes financiers doivent être en adéquation avec le projet à réaliser et doivent être justifiées. Deux critères fondamentaux seront pris en considération :

- Adéquation du matériel léger demandé avec l'objectif et la méthodologie du travail ; le matériel doit répondre aux objectifs assignés et permettre de conduire les méthodes préconisées par l'équipe du projet. Il faut donc décrire le matériel déjà disponible (notamment les équipements de laboratoire et les moyens informatiques), les manques, la manière dont le matériel demandé s'inscrit dans un processus de dynamisation du laboratoire ;

- Adéquation des frais de fonctionnement : si la demande consiste en des frais de terrain (mesures, observations, analyses) ou d'enquête, décrire clairement l'insertion de ces travaux dans la méthodologie préconisée, le volume de ces travaux et le nombre de personnes impliquées.

Remarque : L'acquisition du matériel lourd n'étant pas permis par cet appel d'offres, la mutualisation des moyens est encouragée et vivement recommandée.

Organismes pilotes :

ANDRU : Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire,
Avenue Pasteur, Hacène Badi (INA), BP62, 16200 El-Harrach, Alger, Algérie.
Tel : 00213 21526801/02 – Fax : 00213 21526240 – <http://www.andru.gov.dz>

ANDRS : Agence Nationale pour le Développement de la Recherche en Santé
Cité du Chercheur (ex IAP) - Route de l'aéroport Es-Sénia – W. Oran.
Tel : 041.58.14.04/05 Fax : 041 58.29.48, <http://www.andrs-dz.org>